Annulation promesse de vente

Par Alex5635

Bonjour,

J'ai signé un compromis de vente pour la vente de ma maison le 12/11/2020 , car étant dépressif depuis très longtemps (mon dossier médical peut le prouver) je ne supportais plus de vivre dans cette maison à un moment donné (maladie grave dans ma famille , voiture et maison dégradés, agression de mes enfants...) , mon jugement était faussé. Me rendant compte de mon erreur , j'ai contacté l'acheteur pour lui proposer un dédommagement de 7000 Euros (toutes mes économies) mais son notaire lui a dit de me demander 10% du prix de la maison soit 33000 Euros ce que je n'ai pas, en échange de l'annulation du compromis de vente à l'amiable. La signature de l'acte définitif étant le 12/02/2021 je souhaiterais savoir si avec l'aide d'un avocat il serait possible de faire annuler ce compromis de vente qui va gâcher ma vie et celle de ma famille , ou est-ce inutile d'espérer un retour en arrière.

Merci beaucoup pour votre aide et bonne journée.

Par ESP

Bonjour

Que précise votre compromis de vente ?

Tentez de voir un avocat, il y a peut-être un vice de forme dans la procédure...

10% est en général le pourcentage évoqué.

Sur le plan humain, repartir sur une nouvelle orientation, avoir des projets, c'est aussi très positif...